



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-432

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement
et pilotage**

75-2022-06-09-00003 - Décision n° DRIEAT-IDF-2022-0560 du 9 juin 2022
portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le
compte du préfet de Paris (8 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2022-06-09-00003

Décision n° DRIEAT-IDF-2022-0560 du 9 juin 2022
portant subdélégation de signature pour les
matières exercées pour le compte du préfet de
Paris

**Décision n° DRIEAT-IDF-2022-0560
portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du
préfet de Paris**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre chargé de l'environnement du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°97-1206 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions par intérim du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-06-07-00001 du 7 juin 2022 portant délégation de signature à M. Hervé SCHMITT, chargé par intérim des fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-06-07-00002 du 7 juin 2022 portant délégation de signature à M. Hervé SCHMITT, chargé par intérim des fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique ;

Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0005 du 1^{er} avril 2021 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 75-2022-06-07-00001 du 7 juin 2022 du préfet la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à M. Hervé SCHMITT, chargé par intérim des fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 9 ;

Sur proposition de l'adjoint au directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, chargé du pilotage,

Décide

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 3, 4, 5 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris n° 75-2022-06-07-00001 du 7 juin 2022 portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Raphaël HACQUIN, administrateur général de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint au directeur régional et interdépartemental, chargé du pilotage ;
- M. Sofiène BOUIFFROR, administrateur de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

- Mme Nadia HERBELOT, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relevant de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge de l'eau et du développement durable ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint au directeur régional et interdépartemental par intérim, chargé du pilotage ;
- M. Raphaël HACQUIN, administrateur général de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Sofiène BOUIFFROR, administrateur de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Nadia HERBELOT, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN, administrateur général de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports, directeur de l'unité départementale de Paris, la subdélégation de signature accordée aux articles 3, 4 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé est exercée, dans la limite de leurs attributions, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, par :

- Mme Emilie CAM, architecte urbaniste de l'État, cheffe du service aménagement durable et connaissance des territoires de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- M. Eric CHEMOUNY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du Service utilité publique et équilibres territoriaux de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Chantal GERVAIS, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission d'appui locale de l'unité départementale de Paris.

Article 4

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux canalisations et relevant du I de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du département risques accidentels.
- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et M. Arnold DIAWARA OUMAR, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle équipements sous pression - réforme anti-endommagement Centre de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Article 5

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'énergie et relevant du II de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service énergie et bâtiment ;
- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef-adjoint du service énergie et bâtiment ;
- Mme Manon HAMELIN-KOVARSKI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du département climat-air-énergie ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du département risques accidentels.

Article 6

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux déchets et relevant du III de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département risques chroniques
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques naturels
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques accidentels.

Article 7

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche et relevant du IV de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Isabelle KAMIL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau, et son adjoint M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe ;
- Mme Véronique NICOLAS, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département instruction loi sur l'eau du service politiques et police de l'eau, et son adjointe Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Chloé CANUEL, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité Marne Seine Amont au département instruction loi sur l'eau du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Michelle BROSSEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département assainissement du service politiques et police de l'eau, et son adjointe Mme Florence CHEREAU, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Élise DELGOULET, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ressource et milieux aquatiques du service politiques et police de l'eau, et son adjointe Mme Joanna BRUNELLE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État.

Article 8

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées et du patrimoine naturel et relevant du V de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département faune et flore sauvages du service nature et paysage, et son adjointe, M. Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1 ;
- M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du département espaces naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- M. Dilipp SANDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, coordonnateur-référent CITES du département faune et flore sauvages du service nature et paysage, et son adjoint M. Fabrice ROUSSEAU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

Article 9

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la publicité et aux enseignes et relevant du VI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Muriel BENS Aid, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du service aménagement durable, et son adjointe, Mme Ghislaine BORDES, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

- Mme Emma DOUSSET, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du département planification et territoires, et son adjointe, Mme Sarah LIMMACHER, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Christelle MAUGER-CHHOR, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité réglementation de l'urbanisme et de la publicité extérieure.

Article 10

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux risques naturels et relevant du VII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques naturels du service prévention des risques, et son adjointe Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines.

Article 11

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la géothermie et relevant du VIII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service énergie et bâtiment ;
- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef-adjoint du service énergie et bâtiment ;
- Mme Manon HAMELIN-KOVARSKI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du département climat-air-énergie.

Article 12

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux autorisations environnementales et relevant du IX de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Isabelle KAMIL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau, et son adjoint M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe et Mme Véronique NICOLAS, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département instruction loi sur l'eau du service politiques et police de l'eau et son adjointe Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État.

Article 13

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux systèmes d'information des sols et relevant du X de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 8 et 10 de l'arrêté précité, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques, et son adjoint M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département risques chroniques.

Article 14

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles de la sécurité des ouvrages hydrauliques et relevant du XI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé, à :

- M. Félix BOILEVE, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques et son adjoint, M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du département risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe du département risques naturels du service prévention des risques et son adjointe Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la cheffe du département risques naturels.

Article 15

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous les actes figurant à l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département faune et flore sauvage du service nature et paysage, et son adjoint M. Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1 ;
- M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du département espaces naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Laurence RUVILLY, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département sites et paysage du service nature et paysage, et son adjointe Mme Florence MOTTES, architecte urbaniste de l'État ;
- Mme Isabelle KAMIL, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau, et son adjoint M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe et Mme Véronique NICOLAS, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département instruction loi sur l'eau du service politiques et police de l'eau et son adjointe Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État.

Article 16

La décision n° DRIEAT-IDF-2022-0179 du 4 mars 2022 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de Paris est abrogée

Article 17

L'adjoint au directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 9 juin 2022

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France par intérim

signé

Hervé Schmitt